

Ami entends-tu...

JOURNAL DE LA RÉSISTANCE MORBIHANNaise

Organe de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance Comité du Morbihan

Rédaction - Administration - Publicité : 140, Cité Salvador Allende, 56100 LORIENT

Compte Bancaire B. P. B. A. N° 27 19 03810-8 Lorient

Abonnement 1 an soit 4 numéros : 10 Francs — Carte de soutien annuelle : 10 Francs

33

XX ANNÉE

1^{er} SEMESTRE 1976

PRIX : 3 FR.

Dimanche 11 Avril 1976, à 9 h. à ARRADON
XV^{me} CONGRÈS DÉPARTEMENTAL
du comité ANACR du Morbihan



Un Conseil Départemental, à Pluvigner, qui a bien préparé nos prochaines assises départementales

Les 10 ans d'« Ami » et le 15^e CONGRÈS

Oui, nous évoquerons encore la grande figure de MAURICE, fondateur d'« Ami », membre du premier Comité Militaire Régional des F.T.P. du Morbihan

Nous redirons son attachement aux idéaux de la Résistance et la ferveur qu'avec nous il partageait de rassembler ces nombreux camarades toujours fidèles mais isolés, qui se doivent à notre combat d'aujourd'hui pour mieux tenir leurs engagements d'hier.

Nous redirons son mépris pour les imposteurs et les provocateurs, sans fidélité comme sans vérité, ignorants du fraternel coude à coude, également capables de laudifier, mais ensemble incapables de lutter contre les ennemis, toujours actifs, de la Résistance.

Son mépris aussi pour tel saboteur sans gloire qui, depuis un an, diffusait hypocritement l'annonce de la disparition d'AMI en plongeant sa main sale dans la caisse...

AMI se porte bien, avec son administration renforcée, ses comptes à jour, son routage mieux organisé et sa rédaction plus collective.

Cependant, à 10 ans, on a besoin des soins de tous ses amis et c'est à eux que nous nous adressons. Comment aider ? Choisissez !...

Nous remercions ceux qui, déjà, nous apportent récits, poèmes, photos, informations, publicités, dons, critiques ou compliments, aide à la diffusion...

Informations ? Dans votre localité il se passe toujours quelque chose, sinon c'est de votre faute : vite, faites réunir le bureau local, l'assemblée annuelle, contribuez à organiser cette inauguration si attendue, la pose d'une plaque sur la maison natale de ce résistant mort pour la France, son nom donné à la rue avec l'accord de la municipalité, l'entretien des monuments dispersés dans la commune, la préparation avec les autres Anciens Combattants des commémorations du 11 Novembre et du 8 Mai.

Et puis, n'y aurait-il une naissance dans la famille d'un camarade, n'y a-t-il, hélas ! ce décès qui déclenchera vos réflexes : compte rendu, photos, avis sur la situation de la famille...

Depuis dix ans notre petit « AMI » combat avec courage la drogue nazie, dénonce les entreprises fascistes, le vaste réseau des complices qui prêtent leurs ondes, leurs feuilles et leurs plumes à Skorzeny, Speer, Rommel, Barbie et Touvier.

Depuis trente deux années, notre Association, avec tout le patrimoine, tous les idéaux de la Résistance, défend opiniâtement nos droits d'anciens combattants contre mille pièges accumulés et une trentaine de forclusions opposées.

Il est une tâche essentielle qui exige votre mobilisation : développer la connaissance et l'enseignement de l'Histoire de la Résistance à la jeunesse.

Qui, mieux que son auteur ou son témoin peut relater telle action, tel combat, tel drame ? Chaque récit est une pierre de taille pour l'édifice et par le nombre la mosaïque des faits illustrera magistralement la grande fresque de l'Histoire dont nous aurons légué les témoignages vécus.

Ainsi, camarade parce que tu as participé au passé, tu dois participer au présent... Contes-nous par la plume ou le magnétophone l'un des combats de BOTSEGALO. Et, s'il y a des « trous », va vite chercher le copain qui combattait à tes côtés. Tu ne l'as pas vu depuis longtemps ? Justement... et c'est à deux, A.S. et F.T.P. que vous retrouverez la fraîcheur de vos 20 ans. Et s'il n'est pas membre de l'A.N.A.C.R., donnez-lui sa carte avec « AMI ». Plus nous serons nombreux, plus forte sera la voix de la Résistance, davantage sera réalisée une de ses espérances.

« AMI » a contribué à aider les candidats du Concours scolaire 1976 de la Résistance et nos camarades du Bureau départemental ont avec eux organisé des causeries à Quiberon, Ploemeur, Lorient. Chaque fois, face à la soif de savoir de la nouvelle génération dont nous sommes les grands-pères, l'amère constatation de la carence, des erreurs des livres d'histoire.

Pour mieux briser le multiple complot contre la Résistance, ne faudra-t-il aussi lancer à travers nos comités locaux et départementaux l'idée d'un concours permanent qui inaugurera l'édition de nouveaux ouvrages au profit de l'Association ?

L'A.N.A.C.R. a été la plus combative dans la lutte contre les forclusions. Toutes les autres ont dû reprendre son argumentation et l'U.F.A.C., à cet égard, a fait sienne notre prise de position. De même, un grand nombre de Maires et de Parlementaires se sont dressés contre l'iniquité. Seule une Association comme la nôtre pouvait développer une si large action.

Mais il ne faut pas baisser la garde au moment où même le symbole de notre victoire, le 8 Mai, est mis en cause, où les principes de l'indépendance nationale sont bafoués.

C'est pourquoi la longue marche de notre action doit être poursuivie, multipliée par la foi des nouveaux adhérents que vous ferez en les gagnant à l'idée qu'ils doivent s'organiser pour défendre leurs droits en même temps que l'honneur de la Résistance.

Alors, camarades du Morbihan, dans chaque comité, à chaque échelon, par la tâche quotidienne, préparons ensemble le grand rassemblement d'Arradon que sera notre Congrès du 11 Avril.

Georges LANDAY

DEROULEMENT DU CONGRES

- 9 h. 00 — Ouverture du Congrès
 - Installation du Bureau
 - Salut du Président
- 9 h. 15 — Rapport moral
- 9 h. 45 — Discussion sur le rapport moral
- 10 h. 15 — Rapports financiers (A.N.A.C.R. - « Ami Entends-tu... »)
- 10 h. 45 — Discussion sur les rapports financiers
- 11 h. 15 — Lecture et discussion des résolutions
 - 1) Commission des mandats et des candidatures
 - 2) Commission des droits et des œuvres sociales
 - 3) Commission de la connaissance de la Résistance, d'orientation et d'organisation
- 11 h. 30 — Election du Conseil Départemental et des candidats au Conseil National
- 11 h. 50 — Interventions des invités et du délégué national
- 12 h. 20 — Fin des débats
 - Départ pour Vannes à la cérémonie au Monument du Maquisard Inconnu, à la Garenne
- 12 h. 30 — Dépôt de gerbe au Monument
- 13 h. 00 — Vin d'honneur à Castel Soler
- 13 h. 30 — Buffet campagnard sur place à Castel Soler
 - Allocution du délégué national.



C'est dans ce bâtiment de gauche qu'auront lieu les travaux du Congrès, au rez-de-chaussée. Au premier étage sera servi le Buffet Campagnard.

avaient leur grand château à Kerdrean, dit aujourd'hui Keraan. Les plus célèbres d'entre eux ont été aussi les derniers.

Ils étaient cinq frères (d'où le nom d'une rue de Vannes) à savoir : Jérôme, René, Georges, Christophe, Louis qui réunissaient un nombre impressionnant de titres : ils étaient seigneurs, non seulement d'Arradon, mais de Camors, de Quinipilly près de Baud, du Plessix, de la Granville en Brandérion et nous en passons, à quoi s'ajoutaient les qualités de gouverneurs d'Hennebont, de Vannes. L'un d'eux, Georges, fut même évêque de Vannes en 1590.

Tous ces frères d'Arradon furent de fanatiques Ligueurs, au service du Duc de Mercœur en lutte contre Henri IV, le roi huguenot, qui eut l'esprit de leur pardonner lorsque vint l'heure de la paix.

Ils ne laissèrent pas d'héritiers mâles, et l'héritage tomba en quenouille. Il n'y a donc plus de seigneur d'Arradon depuis le début du 17^{me} siècle.

De ce qui fut leur grand château, il ne reste que le souvenir. D'ailleurs si Arradon ne manque pas de confortables et d'enviables résidences, on n'y voit guère de ces monuments dits historiques que les guides se plaisent à indiquer aux touristes. Pas même de chapelle de caractère véritablement antique, si ce n'est celle de Saint-Pierre au bourg. Elle a conservé le chœur et le transept de l'ancienne église paroissiale, car l'église actuelle ne date que de 1883.

Ceci étant dit, il n'en reste pas moins que la promenade en Arradon offre beaucoup de séductions. Il ne faut pas manquer la descente au petit port et à la fameuse pointe, ni la contemplation du Golfe et de ses îles. Si l'on en a le loisir, il est conseillé de flâner à travers l'une des campagnes les plus riantes du Morbihan, l'une de celles dont on est tout prêt à dire : il doit faire bon vivre ici !

De la part de Pierre MADEC.

Quelques notes d'histoire sur ARRADON

La Commune d'Arradon compte environ 1.700 habitants répartis sur 1.837 hectares, ce qui fait supposer moins d'un habitant par hectare. En principe donc, ceux qui vivent en cet heureux pays ne manquent pas d'espace vital !

Arradon occupe sur le rivage Nord-Ouest du Golfe du Morbihan une position privilégiée. Le charme du site et la douceur du climat lui ont valu d'être

appelé la « RIVIERA BRETONNE ». Selon les étymologistes, son nom voudrait d'ailleurs dire : hauteur sur la rivière.

Les Romains y avaient de belles villas comme en témoignent de nombreuses ruines encore constatées au siècle dernier et qui sont aujourd'hui à peu près effacées. On continue cependant à découvrir au hasard des fondations beaucoup de

ces tuiles à rebord qui entraient dans les constructions gallo-romaines.

Le site avait déjà séduit, avant les Romains, les hommes de la préhistoire. Après tout, il ne leur était pas interdit d'apprécier les bons endroits. Les vestiges qu'ils ont laissés tout le long du littoral morbihannais, dont on vente aujourd'hui le micro-climat, en portent le témoignage et tel château ou telle maison de plaisance d'aujourd'hui n'ont fait que prendre la suite de ces villages de la préhistoire. Les vestiges de la civilisation mégalithique ont dû paraître gênants, car il n'en reste guère.

Bien qu'il ait été considéré de tout temps comme un lieu de séjour agréable, ARRADON n'a pas été un lieu de compétitions historiques. Il y eut pourtant ici une puissante famille seigneuriale. Les seigneurs d'Arradon dont les premiers connus remontent à la fin du 13^{me} siècle

Quand vous arriverez à ces panneaux indicateurs, vous trouverez sur la clôture grillagée du parc la banderole du Congrès. L'entrée est à proximité.



★ La tripe républicaine, vous connaissez ? C'est celle que vous dégusterez le 11 Avril. Tout élaborée par des copains, elle arrivera du pays POURLET, célèbre pour sa fidélité aux institutions républicaines.

★ L'esprit, la marche du Congrès ont été pesés par vos responsables. Quant au ventre d'Arradon, ce sera quelque 250 kg de victuailles, 300 litres de vin.

★ Si vous craignez l'indigestion, mettez-y le nombre. Mais inscrivez-vous tout de suite près de vos comités qui devront, obligatoirement, nous en aviser entre le 20 et le 31 Mars. Vous en serez satisfaits et aiderez les organisateurs.

★ A vous, sections, d'apporter vos suggestions pour le 8 Mai, ce samedi anniversaire qui approche à grands pas ; aurez-vous les enfants des écoles et avez-vous contacté les autres associations ? Alors, vite... et annoncez la couleur...

★ Une expérience réalisée par ETEL : Une réunion d'information pour les A.C. de 1939-1945, avec la participation d'Odette DORE.

ECHOS DU CONGRÈS

Voulez-vous en organiser cantonalement pour éclairer les camarades encore isolés ?

★ Plusieurs salles seront à notre disposition à « Castel Soler », grâce à la Municipalité d'Aubervilliers et à Marguerite LE MAUT, son maire-adjoint : une salle pour les travaux du Congrès, une pour le repas, d'autres pour la réception, les commissions.

★ A la « réception », admirez des lots de la souscription de la « ROSE » : et il y a mieux encore...

★ La carte de la « ROSE » — qui vous donne droit au tirage — représente « RESURRECTION », créée pour l'« Amicale de Ravensbrück » par notre amie Marcelle DUDACH-ROSET —

Prix : 3 F.

★ L'ami Roger POULEAU est notre grand décorateur. Une équipe, animée par Andrien LE BIHAN et Pierre LANDAIS, prépare autour quelques festivités...

★ Vous avez l'intention de ne pas trouver le lieu du Congrès ? Pas d'excuse : un coup de fil au 66.48.30 et Marie-Luce, notre hôtesse, vous mettra sur la bonne voie.

★ Pour maintenir le prix du repas à 25 F comme en 1974 à REGUINY, la Direction Départementale a dû peser tous les problèmes : choix du lieu, facilités des locaux, composition du menu, formule.

★ Tous les produits que vous dégusterez seront fournis par des annonceurs.

★ Un chef s'est mis à notre disposition pour trois

jours : Raymond LE SAUX, ancien du 5^{me} Bon, actuellement à Vannes.

★ Les sections d'Hennebont et Lorient-Lanester disposeront de cars.

★ Amis et familles de résistants peuvent s'inscrire au repas. Le parc de la Colonie de Vacances d'Aubervilliers leur permettra de se détendre et, une visite à Arradon tout proche leur ouvrira le panorama du Golfe du Morbihan.

★ Les membres du Conseil National seront également élus au Congrès. Ils participeront au Congrès National à GRENOBLE les 5, 6 et 7 Juin.

★ Diverses sections nous ont déjà fait part de leurs projets pour les cérémonies du 8 Mai : Quiberon, Lorient, Bréhan, Rohan, Crédin, Carnac...

★ La section d'ETEL prévoit un Fest-Noz à MENDON le 8 Mai au soir.

★ Pour celle de Ploërdut, Le Croisty, St-Tugdual, ce sera un immense couscous au début de Juin, à Sainte-Anne des Bois, pour commémorer l'anniversaire de la tragique rafle de 1944.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE PLUVIGNER

Une étape avant l'arrivée au Congrès

Le Samedi 28 Février, réunion à PLUVIGNER, salle de la Mairie, des membres du Conseil Départemental venus de tous les « coins » du Morbihan : sur 56 camarades en activité, 38 présents, 11 excusés, 7 absents.

Large débat sur la remise des cartes 1976, la préparation du Congrès d'ARRADON, les problèmes d'« AMI », connaissance et enseignement de la Résistance : ambiance dynamique, travail efficace.

Les problèmes financiers ont été également examinés avec soin par la plus haute instance départementale qui a pris à cet égard la décision de faire respecter par tous moyens son patrimoine et ses droits et rendra compte au congrès des démarches accomplies.

Chaque comité se réserve en outre d'ester en justice pour obtenir la restitution de documents confiés, la remise de comptes, et chaque adhérent, si besoin en est, procédera de même.

Avant que chacun ne reprenne la route en petit en-cas fut le bienvenu.

Le Menu

A l'issue du vin d'honneur qui sera servi à Castel Soler, après le retour de Vannes, nous passerons à table pour déguster les fameuses tripes pourlettes. Mais nous ne commencerons pas directement par cette spécialité très appréciée des connaisseurs. Voici le détail du menu du

11 avril :

— Buffet campagnard : pâté de campagne
pâté de foie
saucisson sec
saucisson à l'ail
jambon au poivre

avec les accompagnements d'usage : cornichons, oignons, olives, œufs, tomates, salade.

— Tripes à la mode Pourlette garnies de pommes de terre en robe des champs.
— Plateau de fromages.
— Gâteau Breton.

Muscadet-sur-Lie
Rouge du Terroir
Café arrosé

Participation au repas : 25 Francs

IMPOSTURE

* L'« Amicale des Réfractaires du S.T.O. de l'Arsenal de Lorient » qui, par la volonté de ses membres est adhérente à l'A.N.A.C.R., a été régulièrement déclarée à la Sous-Préfecture de Lorient sous le N° 1690 le 4 Mai 1964 (J.O. du 16 Mai).

Toute autre amicale d'appellation différente ne peut faire l'objet des mêmes références sans qu'il n'y ait intention d'absuer, donc imposture.

Sous l'article 1873 du Code Civil, la loi du 1^{er} Juillet 1901, en son article premier, dispose que le but de ce type d'association est autre que le partage des bénéfices. L'article 3 précise qu'elle est nulle si elle est fondée sur une autre cause ou en vue d'un objet illicite.

L'article 7, modifié par le Décret-Loi du 23 Octobre 1935, ajoute qu'en cas de nullité, la dissolution sera prononcée par le Tribunal de Grande Instance, SOIT A LA REQUETE DE TOUT INTERESSE, soit à la diligence du ministère public...

Toute association devant être déclarée selon les formalités prévues à l'article 5, leur défaut expose, aux termes de l'article 8, leurs auteurs à une amende de 60 F à 720 F en un premier temps.

* Des camarades se sont abusivement vus remettre une carte du modèle ci-dessus contre versement de la somme de 40 F, bien qu'aucun prix ne figure d'ailleurs sur cette carte et qu'aucune instance légale n'ait établi ce prix. D'autre part, des cotisations de l'A.N.A.C.R. — fixées à 40 F pour la carte, le timbre à 5 F et les abonnements annuels à « France d'Abord » et « Ami » — ont été abusivement encaissées.

L'article 405 du Code Pénal, modifié par le Décret du 16 Juillet 1935, stipule : « quiconque, soit en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès (...) et tenté d'escroquer la totalité ou partie de la fortune d'autrui, sera puni d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus et d'une amende de 1.200 F au moins et de 12.000 F au plus. »

Le fait d'émettre des titres quelconques — donc des cartes d'adhérents — pour consolider semblable entreprise, fait encourir à son auteur, par application du Décret du 8 août 1935, un emprisonnement de dix ans et une amende de 60.000 F.

Dans tous les cas, pour dix ans : interdiction des droits et, éventuellement, de séjour.

* Les camarades victimes de ces manœuvres déloyales sont priés, avant d'entreprendre une action individuelle, de se mettre en rapport avec l'A.N.A.C.R., 140, Cité Allende, à LORIENT, qui envisage de diligenter d'autres actions.

PORTRAITS — MARIAGES — FETES DE FAMILLE

STUDIO D'ART

L. LE GUERNEVE

12, Av. Anatole-France — LORIENT — Tél. 64-38-14

Travaux Industriels noir et couleur

Travaux Amateurs, livraison très rapide

MORBIHAN

30 avril 1964

16 Mai 1964

OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

Association des Réfractaires du S.T.O. de l'Arsenal de Lorient. But : faire valoir les droits des réfractaires, leur reconnaissance officielle des services qu'ils ont rendus pour la libération du pays, le titre et les droits de leurs intérêts. Siège social : chez M. Lotti, Lieutenant-Colonel-Maury, Vannes.

4 mai 1964. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient.

AMICALE DES REFRACTAIRES AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE (Maquisards)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Enregistrée le 4 mai 1964 à la Sous-Préfecture de Lorient sous le n° 1690 (Journal officiel du 16 mai 1964)

Siège social : 22, rue Claire Droneau - 56100 LORIENT

C.C.P. Amicale des Réfractaires n° 2614-94 Nantes

CARTE D'ADHERENT

Nom et prénom :

Adresse :

Le Président,

Le Titulaire,

18 JANV 1976

30 avril 1964. Déclaration à la préfecture de Lorient.

Société des jeunes aveugles transfère son siège social du 36...

MAGASIN PILOTE

MOBILIER DE FRANCE



MOYSAN

LORIENT, 4, Place Jules Ferry

VANNES, Centre Commercial du Fourchêne, Rte d'Auray

HENNEBONT, 2, Avenue de la Libération

QUIMPERLE, Angle Rue Thiers - Rue Mellac

MEMBRE INTERFLORA

Les plus belles fleurs

G. POIDEVINEAU

12, Place Alsace-Lorraine — LORIENT — Tél. 21.05.56

Les Assemblées Générales locales qui ont préparé notre Congrès Quiberon

L'Assemblée générale de la Section de la presqu'île de Quiberon de l'A.N.A.C.R., s'est tenue le 25 Janvier 1976, à son siège social, l'Hôtel Moderne, à Quiberon.

Le Général LE PORZ, Maire de Saint-Pierre-Quiberon, Président d'Honneur de la Section et Président d'Honneur du Comité Départemental, ainsi que M. Roger LE HYARIC, commandant PIERRE dans la Résistance (adjoint du Colonel MORICE, chef départemental des F.F.I.), actuellement Président Départemental de l'A.N.A.C.R., avaient bien voulu présider cette importante réunion.

Le Président en exercice, ouvrant la séance, évoqua la mémoire de M. Joseph KERMA-BON et de M. Maurice PODVIN, décédés au cours de l'année 1975 et demanda à l'Assemblée de bien vouloir observer quelques instants de recueillement.

Puis le Président présenta les vœux de bonheur qu'il forme à l'intention de tous les adhérents et de leurs familles et formula également le souhait que la Section maintienne pendant l'année 1976, sa vitalité, sa cohésion et son harmonie.

Les activités multiples de la Section furent ensuite retracées, parmi lesquelles il convient de citer la participation du drapeau et d'une délégation de nos adhérents aux cérémonies du souvenir organisées sur les hauteurs de la Résistance morbihannaise et la réception dans la presqu'île des jeunes lauréats du concours annuel sur la Résistance et la Déportation.

Le problème de la levée des forclusions fut ensuite abordé : victoire incomplète certes, mais succès néanmoins, récompensant des années d'efforts et de discussions après. L'article 2 du décret entr'ouvre une porte. Il s'agit d'exploiter au



maximum les possibilités ainsi offertes, bien que nous sommes toujours dans l'ignorance quant à la valeur juridique de l'attestation attribuée, au regard des administrations et notamment celle de la Défense.

Mais en souhaitant l'abrogation sans réserve des forclusions, les Résistants espéraient également qu'une ouverture fut possible dans le domaine des récompenses — Médaille de la Résistance, Croix de Guerre — décorations trop parcimonieusement décernées aux combattants de la clandestinité et notamment à ceux des maquis.

D'autres sujets furent ensuite traités. Leur énumération serait trop fastidieuse pour le lecteur. Nous nous bornerons à citer celui, important, du recueil des mille faits authentiques du combat clandestin, qui, par suite de l'humilité de leurs auteurs, restent dans l'ombre plus de trente années après. Outre l'intérêt qu'ils présentent pour la véritable histoire de la Résistance, ils doivent alimenter la chronique his-

torique de notre journal « Ami entends-tu... » et contribuer à la formation morale et civique des jeunes d'aujourd'hui, qui, comme leurs aînés hier, restent épris d'esprit d'aventure et d'héroïsme.

Le rôle de notre Association fut enfin évoqué. « La tâche de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance est loin d'être achevée. Coude à coude avec les diverses associations d'Anciens Combattants, de Déportés, de Blessés et de Mutilés de Guerre, regroupées au sein de l'Union Française des Associations de Combattants, elle mène un combat difficile pour la Liberté et la Dignité de l'Homme et partant pour la Paix entre tous les êtres humains. »

L'Assemblée Générale reconduisait le Bureau pour une année supplémentaire.

Un vin d'honneur fut servi et une collecte organisée au profit des orphelins de l'Association et les participants posèrent enfin pour la traditionnelle photo « de famille ». (Voir ci-dessus).

LE BUREAU

Comité d'honneur. — Présidents d'honneur : Mme Chennailier, général Le Porz, Blanchard.

Comité actif. — Président : colonel Le Guyader.

Vice-Président : M. Alex Pierre (suppléant du président).

Vice-Présidents : Mme Tréton, Dr Wertenschlag, M. Hébert Henrio.

Secrétaire : M. Ange Le Guennec ; Adjoints : MM. Macé et Plemmer.

Trésorier : M. Y. Chauvat ; service social : Mme Lefebvre.

Porte-drapeau : MM. Belz et Mallet.

Bureau : Mmes Audo, Le Nain, Dudach-Roset ; MM. Moizan, Pierre, Henrio, Moreau, Bolloré, Alline, Rivallan, Bouheben, Rivier, Rozet.

Candidats au Comité Départemental : MM. Le Guyader, Wertenschlag, Le Guennec.

POUR VOS IMPRIMES

adressez-vous à

LA LIBERTÉ
du Morbihan
QUOTIDIEN RÉGIONAL DU SOIR

LORIENT

Tél. **21.10.18**

Une section qui progresse régulièrement :

HENNEBONT

Extrait du rapport d'activité
présenté par Toussaint Le Carff
lors de l'assemblée générale
du 1^{er} Février 1976
à INZINZAC-LOCHRIST
(Salle LE RUYET)

Je suis heureux aujourd'hui de vous présenter le rapport de nos activités. Et je ne pense pas que dans notre département (et peut-être en dehors), un autre groupement d'Anciens Combattants, puisse présenter un bilan aussi positif que celui qui va vous être soumis.

Notre section d'HENNEBONT, des Anciens Combattants de la Résistance, groupe actuellement 320 membres. Ce sont d'Anciens Résistants des communes environnantes, c'est-à-dire en plus d'HENNEBONT, ceux : d'INZINZAC-LOCHRIST, BRANDERION, LANDAUL, LANDEVANT, NOSTANG et RIANTEC.

L'an dernier, le 2 Février, réunis à HENNEBONT, au cinéma « Idéal », nous étions heureux d'annoncer que nous avions dépassé le chiffre des 300 adhérents, chiffre que nous voulions atteindre depuis trois ou quatre ans. Ce nombre de 300, à peine croyable à atteindre a été réussi l'année où nous fêtons ensemble, dans toute la France, l'anniversaire du 30^{ème} Anniversaire de la Victoire, et je répète de la Victoire et non de l'armistice, puisque les troupes nazies s'étaient rendues sans condition.

Et maintenant, après les positions prises par le Président de la République, au sujet de notre 8 Mai, je suis persuadé que 1976 sera encore un bon crû pour notre A.N.A.C.R. Je vous donne déjà rendez-vous à l'année prochaine pour en discuter ensemble.

Nous allons fêter cette année le 31^{ème} Anniversaire de la Victoire. Mais tristement, en

jetant un regard sur les années passées, nous constatons que nous avons perdu 50 de nos camarades, dont 10 pendant l'année 1975. Ce sont : Louis GOURIO, Albert GUEGAN, Marcel GUYONVARCH, Louis LE BOUEDEC, Pierre TANGUY, pour HENNEBONT - Alphonse LE MAGUER, Antoine RAULT, Louis ROBIC, Robert TRECANT, pour INZINZAC-LOCHRIST - et René LE GOSLES, à LANDAUL.

Pour ces camarades, trop rapidement enlevés à l'affection de leur famille, je vous demande de bien vouloir vous lever et d'observer une minute de recueillement, en associant notre camarade Maurice PODVIN, Secrétaire Départemental et fondateur d'« Ami Entends-tu... ».

Puisque nous venons de penser à nos disparus depuis 1945, je voudrais vous rappeler qu'au départ de notre section, il y avait 18 adhérents en 1962 dont 3 de LOCHRIST, puis, petit à petit, à force de persévérance, nous étions :

217 en 1970
255 en 1971
271 en 1972
283 en 1973
309 en 1974

pour arriver en 1975, année du 30^{ème} Anniversaire de la Victoire, à 320. Et ceci malgré nos 50 morts et ceux qui ont été obligés de quitter la région et adhérer peut-être à une autre section. Mais ici, je dois remercier la fidélité à notre section des 14 Hennebontais et des 3 adhérents d'INZINZAC-LOCHRIST qui ont été obligés de quitter, pour des raisons professionnelles, leurs communes respectives et qui sont toujours adhérents. Notre section est une grande et belle famille où chacun aime retrouver avec l'esprit de la Résistance, ses bons camarades et aussi ses dirigeants tous dévoués à la cause qui nous est chère.

Voici, en détail, la répartition des 320 cartes placées en

1975 :

HENNEBONT	195
INZINZAC-LOCHRIST	46
BRANDERION	10
LANDAUL	10
LANDEVANT	21
NOSTANG	5
RIANTEC	33

soit 320, c'est-à-dire 11 de plus que l'année passée, malgré les 10 décès et les départs toujours inévitables.

Nous devons adresser nos félicitations à HENNEBONT pour 14 nouveaux recrutés, à RIANTEC : 5 nouveaux, à NOSTANG : 2 nouveaux et à INZINZAC-LOCHRIST : un nouvel adhérent.

J'entends déjà nos camarades dire : voilà encore Toussaint Le Carff qui va nous demander de faire de nouveaux efforts pour le recrutement — Eh bien oui, mes chers camarades, c'est bien cela que je vous demande et encore plus solennellement en ce 31^{ème} Anniversaire de la Victoire que l'on nous refuse de célébrer dignement. Cet effort est très facile. Voilà pourquoi : Recruter de nouveaux membres, c'est nouer

ou renouer les contacts avec des camarades de toutes les formations de la Résistance, quelles que soient leurs conceptions philosophiques, politiques ou religieuses. Mais avec le seul souvenir que l'action de chacun et de tous a permis la Libération. Recruter, c'est aussi revoir tous ceux qui nous ont aidés, assistés, hébergés au péril de leur vie et qui sont encore prêts à nous aider pour poursuivre l'action de la Résistance au service de la France. Recruter, c'est encore rechercher les témoins vivants de chaque fait de notre Histoire pendant ces années d'occupation nazie. Recruter, c'est enfin amener au sein de notre A.N.A.C.R. tous ceux qui y ont droit et qui nous ignorent encore. Tous les anciens Résistants ont leur place dans cette grande famille qu'est l'A.N.A.C.R. —

Faites-le savoir autour de vous, dites-leur de venir nous rejoindre.

C'est pourquoi, je le répète une fois de plus : plus nous serons nombreux, plus nous serons forts et alors mieux compris et mieux entendus de tous.

Voici, maintenant, un bref exposé de nos activités en 1975 :

VETEMENTS - SPORTS - CAMPING - NAUTISME
CARAVANES

La Hutte

F. COURLAY
13, Place A.-Briand
L O R I E N T
Tél. 64.39.56

CHAPELLERIE
LE CABELLEC
P L O U A Y

et sur tous les marchés de la région

— DU CHOIX — DES PRIX — DE LA QUALITÉ —

RALLYE

LORIENT — Tél. 21.16.64

Route d'Hennebont — 56 - LANESTER

“ LE PLUS GRAND HYPERMARCHÉ DE L'OUEST ”

Massacre les Prix

HENNEBONT

(SUITE DE LA PAGE 7)

Les décorations :

Fidèles à nos traditions, nous avons remis, le 8 Mai dernier, dans le salon d'honneur de la Ville d'HENNEBONT :

- 1 Croix de Guerre avec 2 citations ;
- 19 Croix du Combattant 39-45 ;
- 1 Médaille Coloniale « Extrême-Orient » ;
- 1 Médaille des Evadés ;
- 4 Insignes et diplômes de Porte-drapeau.

La carte AC (couleur chamois) :

Je signale à nos adhérents qu'un arrêté publié au J.O. du 31 Janvier 1975, a prorogé jusqu'au 31 Décembre 1979, la validité de cette carte.

Bleuets de France :

Le 8 Mai 1975, 390 Bleuets vendus pour une somme de 312,00 F, soit 0,80 F par bleuet et 117,00 F versés à l'Office Départemental des A.C.V.G.

Le 11 Novembre dernier, nous avons placé 550 Bleuets pour 584,54 F soit 1,06 F par bleuet et versé à Vannes 165,00 F.

Cette journée est à marquer d'une pierre blanche. Elle est notre record. En 1975, notre section a versé 282,00 F à Vannes.

Bons de soutien à l'A.N.A.C.R. Nationale :

Comme chaque année, pour aider nos adhérents et leur éviter les frais de mandat, nous avons centralisé l'argent et les souches des carnets vendus.

Participations aux manifestations :

Notre section et ses sous-sections ont participé à toutes les manifestations patriotiques célébrées à l'occasion du 8 Mai et du 11 Novembre. Nous étions également présents à PORT-LOUIS, PENTHIEVRE, LORIENT, KERVERNEN, PLUMELIAU, ST-MARCEL, à la stèle de la Ville-neuve le Parco, le 10 août.

Je ne voudrais pas oublier de citer que grâce à l'appui de la Municipalité d'HENNEBONT, nous avons eu l'inauguration de l'Avenue du 8 Mai 1945 ; le jour même où nous fêtons la Victoire du 8 Mai 45.

Intervention auprès de l'Office A.C.V.G. :

Nous avons déposé à l'Office Départemental :

- 1 demande de Pension ;
- 1 demande d'augmentation de Pension ;
- 3 demandes de Retraite A.C. ;
- 4 demandes de duplicata de carte A.C. ;
- 15 demandes de secours divers ;
- 18 demandes de cartes A.C.

Le travail accompli et les résultats obtenus sont dus à l'esprit qui anime le bureau de notre section et aussi à l'appui que nous apportent les responsables des diverses communes et des différents quartiers. En votre nom à tous, je leur dis un grand merci.

Quels sont nos projet pour 1976 ?

- 1 - notre souscription pour Juin 1976
- 2 - notre idée de Kermesse le 13 Juin à RIANTEC
- 3 - une salle Porte Bro-Erec'h pour la Résistance
- 4 - « Ami Entends-tu... ».

LA CELEBRATION

DU 8 MAI 1976

Le 8 Mai 1975, alors que se préparait à Paris le rassemblement des délégations et des porte-drapeau qui allaient en fin de soirée, rendre hommage, sous l'Arc de Triomphe, au Soldat Inconnu, on apprenait par la radio que le Président de la République avait décidé que cette commémoration serait la dernière.

Vous connaissez les réactions de tout le monde combattant pour le maintien de la fête du 8 Mai et nous aurons l'occasion d'en reparler le 8 Mai prochain.

Nous, Anciens Combattants de la Résistance et Combattants de 39-45, avec nos anciens de 1914-18 et aussi avec nos jeunes camarades de la guerre

d'Algérie et enfin avec les combattants de toutes les guerres, nous disons que ceux qui ont la charge d'établir l'Ordre International, entendent notre message, non de vengeance et de haine, mais notre message d'amour de la paix.

Commémorer l'anniversaire de la Victoire du 8 Mai, c'est commémorer le jour où les peuples du monde — y compris le peuple allemand — furent délivrés du plus monstrueux péril qu'ait jamais couru l'humanité toute entière. Refuser cette commémoration, c'est dire assez clairement qu'on vire de bord. Qu'on change de Camp !

En rappelant que la loi du 20 Mars 1953, votée par le Parlement, a fait du 8 Mai un jour férié, la section d'HENNEBONT de l'A.N.A.C.R. vous demande de venir très nombreux vous grouper autour de nos drapeaux pour assister aux cérémonies qui se dérouleront le 8 MAI 1976.

Et pour conclure, je voudrais dire que c'est le 8 Mai qu'il faut célébrer dignement, sans confondre : oubli et réconciliation.

Vive l'A.N.A.C.R.

LA GALERIE DU ROTIN

26, Rue Maréchal-Foch — LORIENT - 56 — Tél. 64.29.07

SALONS - PEAUSSERIE
CHAMBRES - LUMINAIRES
ET TOUTE LA VANNERIE

UNE VISITE S'IMPOSE

ENTREE LIBRE

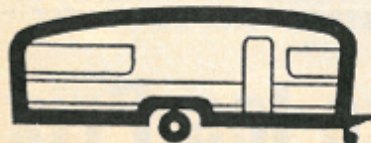
Station-Service FINA

160, Rue Jean-Jaurès - 56 - LANESTER

Téléphone : 21.05.89

M. Manuel GARBAYO

Gérant Libre de PURFINA FRANÇAISE



SAVAC

Caravanes WILLERBY

HABITATIONS DE 5,50 M à 12,80 M
PRIX SANS CONCURRENCE

CARAVANES « ADRIA » TOURISME A PARTIR DE 385 KG

9, Rue de Melun - LORIENT - Tél. 64.57.65

REPRISES et OCCASIONS



LES VINS "ARCIBIA"

Vins de toutes provenances
l'ambiance de la propriété

N. LE TEXIER

Négociant Eleveur

LANESTER

Tél. Lorient 76.04.12

LIBRAIRIE DES ECOLES
ET DES ADMINISTRATIONS

René TOHIC

73, Rue Maréchal-Foch

LORIENT

SOCIETE GUIDELOISE
DE TRAVAUX PUBLICS



TRAPU

80, Rue Lazare-Carnot

LORIENT

Tél. 21.15.00

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE LORIENT-LANESTER



L'accueillante Salle des Fêtes de Lanester a réuni une centaine de membres du Comité Lorient - Lanester, avec sa direction, sous la présidence d'honneur de Jean MAURICE, Maire de Lanester, Conseiller Général, membre de l'A.N.A.C.R., avec la participation de M. Yves ALLAINMAT, Député du Morbihan.

Après la présentation du rapport moral par le Président Louis MOREL, du rapport financier par Guy CADORET, furent élus les membres du bureau local ainsi que sa représentation au Conseil Départemental.

Un jury d'honneur ayant été désigné pour clarifier un cas litigieux, le problème des forclusions fut successivement traité par le Président MOREL et M. ALLAINMAT, puis furent retenues des mesures d'organisation génératrices du travail collectif.

Belle réunion d'unanimité qui doit dans une fraternelle amitié préluder à des activités si multiples qu'elles requièrent le dévouement de tous.

AMIS de la RESISTANCE...

La publicité contribue à la parution
d'« AMI entend-tu »

Un moyen de défendre votre journal :
... ACHETEZ CHEZ NOS ANNONCEURS !

Vous avez besoin d'un taxi :
à votre service le fils d'un ancien résistant

Guy PEDRONO

7, Rue Cornic-Duchêne - 29130 QUIMPERLE - Tél. 96.07.94

**AMBULANCES DS 21 et DS 23
TOUTES DISTANCES**

La résolution de l'A.G. de Lorient-Lanester

SUPPRESSION DES FORCLUSIONS

CELEBRATION DU 8 MAI

Thèmes de l'Assemblée Générale du Comité LORIENT - LANESTER

Réunis en Assemblée Générale le 18 Janvier, les membres du Comité Lorient - Lanester de l'A.N.A.C.R., ont à l'unanimité adopté la résolution suivante relative à la reconnaissance de leurs droits :

FORCLUSIONS

Considérant la publication du décret du 6 Août 1975 comme un résultat des efforts incessants menés depuis de longues années par l'ensemble des Anciens Combattants de la Résistance, ils prennent acte des nombreuses lacunes de cette mesure.

Ils soulignent les carences graves du texte actuel, ses insuffisances, ses restrictions qui ne permettent pas de donner à chaque résistant la possibilité de faire reconnaître ses services et de bénéficier des avantages que réserve la loi française aux Anciens Combattants.

Ils rappellent que, cependant que TOUS les parlementaires, que la majorité des représentants d'associations de résistants (sans oublier l'U.F.A.C.) ont clairement exprimé leur volonté de voir totalement supprimer les forclusions, ils tiennent à dénoncer publiquement la gravité de cette constatation : ce sont des interventions, des manœuvres de groupes de pressions occultes de dernière heure qui ont permis hors du contrôle public de bafouer ainsi la volonté unanimement traduite au grand jour devant le Parlement.

Considérant que « les victimes des forclusions sont bien souvent les plus valeureux de nos camarades qui n'ont rien demandé en temps utile par ignorance ou par modestie ».

Que tout résistant devrait pouvoir faire valoir ses titres à tout instant, ils appellent l'attention sur la gravité des restrictions imposées : exigence de l'homologation militaire sans le moyen pratique de la solliciter, ou limitation du délai de production de la demande à deux années à compter du 6 Août 1975, alors que six mois se sont déjà écoulés sans que paraisse le décret d'application.

8 MAI

Observant que l'initiative de M. Giscard d'Estaing n'a jusqu'à ce jour obtenu au plan international que l'assentiment du gouvernement de la République Fédérale Allemande, ils rappellent solennellement que le sens profond du 8 Mai est la consécration éclatante de la victoire des peuples contre la dictature, le crime, l'inhumanité et non une simple victoire militaire.

Ils appellent à la célébration de cette grande date de l'Histoire, anniversaire du jour où la France retrouva son avenir de nation et les Français leur avenir d'hommes libres.

Ils appellent les résistants de la région lorientaise à s'unir au sein de l'A.N.A.C.R.

- Pour œuvrer en faveur des camarades défavorisés, en faveur de la défense de tous les droits et idéaux de la Résistance.
- Pour exprimer au Président de la République et au Premier Ministre leur mécontentement au regard des insuffisances du décret du 6 Août 1975.
- Pour demander au Ministre de la Défense Nationale d'engager les études tendant à la suppression des forclusions militaires.
- Pour agir auprès du Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, pour que les textes d'application du Décret du 6 Août 1975 soient pris dans un esprit constructif, libéral et de compréhension notamment au regard des moyens de preuve.
- Pour intervenir à nouveau dans ce sens auprès des députés, des sénateurs de la circonscription.

LE BUREAU 1976 DE LA SECTION LORIENT - LANESTER

Co-Présidents : Lorient : Colonel Louis Morel
Lanester : Désiré Jaffré

Vice-Présidents : Mmes Odette Doré, Gilberte Jaffré, MM. Maurice Chenailler, Pierre Hergault.

Secrétaires : 1^{er} Secrétaire : Charles Carnac ; adjoints : René Le Bourvellec, Joseph Allanic.

Trésoriers : Guy Cadoret ; adjoint : Joseph Le Mao

Membres du Bureau : Mme Adrienne Josset, MM. René Crouvazier, Jean Corréa, Edouard Durand, Paul Guérin, Jacques Joncourt, Georges Landay, Joseph Le Beux, Roger Le Hyaric, René Jéhanno, Claude Chardonnet, Lucien Caro.

LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER

Cette commission, qui a pour tâche d'examiner en priorité les comptes de gestion antérieurs à 1976, est composée de René Herlédan, Louis Bégot, Pierre Le Bouhart, Pierre Garniel, Georges Coguc.

L'Assemblée Générale du 18 janvier a, d'autre part, décidé de transférer son siège social au 140, Cité Salvador Allende. L'inscription des changements intervenus dans la section Lorient-Lanester a été enregistrée à la Sous-Préfecture de Lorient. Elle a paru au Journal Officiel du 14 février 1976.

Bulletin d'abonnement à « AMI ENTENDS-TU... »

M _____

Prénom _____

Adresse _____

souscrit un abonnement d'un an à « Ami Entends-tu... »
(10 Francs).

Mode de paiement :

- par versement au compte bancaire A.N.A.C.R., numéro 27-19-03810-8 - Lorient, 12, Cours de la Bône



Assemblées Générales (suite) Assemblées Générales

A CARNAC : 15 FEVRIER

Peu d'estivants pour nous accueillir en ce frisquet matin dans la capitale de la Préhistoire, où salle Plunian, se tenait l'assemblée cantonale : 26 camarades entouraient André LE MEITOUR, Joseph MADEC avec le Président du Comité d'Entente et de l'U.N.C. Un bon débat sur les forclusions, soutenu par Georges LANDAY, et Lucien CARO, du Bureau Départemental

Une solide résolution destinée au Maire de la localité et au Gouvernement, l'organisation

collective du 8 Mai, la participation du Congrès d'ARRADON, ont été au centre des débats, suivie dans une atmosphère cordiale, du renouvellement des candidatures au Conseil Départemental (André LE MEITOUR et Joseph MADEC), de la reconduction du bureau local, de la photo traditionnelle (entre les porte-drapeau) LE MARTELOT et Joseph NICOLAS) et d'un vin d'honneur sympathique où se retrouvèrent avec ceux de CARNAC les amis d'AURAY, LOCMARIAQUER, LA TRINITE et BELLE-ILE.

A LOCMINE : 28 FEVRIER

Au pays de la maillette, c'est à 20 h. 30 - après le Conseil Départemental - que s'est tenue « Chez Marie », l'assemblée générale annuelle à laquelle assistaient une trentaine de résistants représentant les localités de LOCMINE, MOREAC, BIGNAN, MOUSTOIR-AC, LA CHAPELLE NEUVE, ST-JEAN-BREVELAY GUEHENNO, BILLO.

Après la minute de silence à la mémoire de Pierrot LE CAM, commença une séance de travail de 2 heures environ, au cours de laquelle furent traités les principaux thèmes de l'Association : cérémonies de LOCMINE, PORH LE GAL et PENTHIEVRE, foreclusions, recrutement, large participation au Congrès d'ARRADON. Les formes d'organisation indispensables furent étudiées de façon pratique pour atteindre les objectifs : nomination d'un délégué par localité (André QUEREL pour BIGNAN, J.-P. LE GOFF pour MOUSTOIR-AC, Jean KERMORVANT pour

ST-JEAN, Emile LE BOT pour PLUMELEC etc...), établissement d'une fiche de renseignements, tenue de réunion d'information ouvertes à tous les résistants etc...

A l'unanimité, il a été décidé de faire du 8 Mai une vaste démonstration de la volonté de la Résistance.

Assisté de Lucien CARO, Georges LANDAY, délégué par le Bureau Départemental, exprima avec ardeur la vocation de notre A.N.A.C.R., ses buts qui, pour n'être pas en contradiction avec la formule des amicales, la dépasse largement par ses moyens d'action et sa solide structuration.

Le bureau sortant, représenté par Raymond VESSIER, président, Louis CARO, secrétaire, Jean LE RAY, trésorier, a été reconduit dans l'ambiance fraternelle des retrouvailles. Bonne réunion avec de nouvelles adhésions et de projets réalistes d'élargissement.

COMITE DE PLUVIGNER

Le 11 Janvier, le Comité cantonal de Pluvigner a réuni une partie de ses membres à l'occasion de la remise des cartes 1976 au Café Bruchec, rempli de ses vieux meubles bretons.

En dépit de l'absence de camarades excusés, retenus par leurs valables occupations de ce début d'année, une bonne séance de travail s'est instaurée en vue de favoriser le recrutement, la défense des droits, la connaissance et l'enseignement de la Résistance.

Tous les problèmes de l'Association, matériels ou moraux, ont été examinés dans la clarté et le nouveau bureau a été élu comme suit :

Président : LE HUITOUZE Lucien

Vice-Président : KERGO-SIEN André

Secrétaire : RICHOU Joseph (Pluvigner)

Secrétaire-Adjoint : LE PORT Léon

Trésorier : KERJOUANT René (Camors)

Trésorier - Adjoint : LE BOULCH Lucien

Responsable aux Droits : M^{me} BERNADOU Lisette, de Camors.

La délégation départementale était assurée par Odette DORE et Georges LANDAY, Membres du Comité National et Jo LE BEUX, représentant « AMI ».

A ETEL : 18 Janvier

Dans ce petit port qui a vécu, le premier, la reddition des troupes d'occupation, le 7 Mai 1945, qui brandit un thon à la pointe de son clocher, l'Assemblée Générale s'est tenue un dimanche matin au « Central Bar » sous la présidence de Marcel Cado, assisté de Jean Bertho et de Simone Le Port, Trésorière. A l'ordre du jour : le 8 Mai, l'organisation d'une kermesse, la participation au Congrès, la désignation des candidats au Conseil départemental. A l'issue de la réunion, reprise des cartes et reconduction du bureau.

TRANSPORTS

GOULIAS Frères

LOCATION PELLETEUSES
ET CHARGEURS

Rue Gérard-Philipe
LANESTER

Téléphone 64.52.54

MOTOBÉCANE



MOBYLETTE

CADY

Marcel LE FUR

37, Rue de Belgique — LORIENT — Tél. 64.56.54

83, Rue Jean-Jaurès — LANESTER — Tél. 21.09.90

Toute la gamme
de MOBYLETES-CADY et Vélos



SPECIALITES BRETONNES
GARANTIES PUR BEURRE

QUATRE QUARTS
GATEAUX BRETONS
GALETTES FINES
— KATE MAD —

Deux camarades de la section de Saint-Tugdual à l'honneur



Lucien CROIZER

Notre camarade Jean Dinahet de Saint-Tugdual (ex-capitaine Albert) nous transmet deux photos de nos camarades Lucien Croizer et Raymond Sivy qui viennent de se voir attribuer la croix de Combattant.

La cérémonie de remise des médailles se fera, nous dit Jean Dinahet, à Saint-Tugdual, au cours de la cérémonie du 8 mai.

A propos de Lucien Croizer, nous pensons qu'il est nécessaire d'indiquer que ses droits de résistant viennent seulement d'être reconnus au courant de l'année 1975, après une longue procédure qui a conduit l'association à intervenir tant auprès du Tribunal administratif de Rennes qu'auprès du ministre des anciens combattants pour finalement se terminer devant le Conseil d'Etat, lequel a reconnu le bon droit de notre camarade.

Voici les attendus du jugement du Conseil d'Etat et sa décision :

« Sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens de la requête :

Considérant qu'en vertu des dispositions des articles R. 224, C. 11 et A. 123.1. du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ont droit à la qualité de combattant les personnes qui, soit par le rapport motivé émanant du liquidateur responsable de l'organisme pour le compte duquel elles ont opéré, soit par deux témoignages circonstanciés établis pour des personnalités notoirement connues pour leur action dans la Résistance, justifient avoir accompli pendant trois mois, consécutifs ou non, l'un ou plusieurs des actes individuels de résistance limitativement énumérés audit article A. 123.1 ;

Considérant qu'il résulte de l'instruction que, d'après les témoignages de quatre personnalités notoirement connues pour leur action dans la résistance, le sieur Croizer a accompli, du 1^{er} Février au 10 Août 1944, c'est à dire pendant plus de trois mois, plusieurs des actes de résistance figurant sur la liste ci-dessus mentionnée notamment en participant au transport et à la distribution de tracts et journaux clandestins édités par le Front National, au transport et à la détention d'armes et d'explosifs, à la destruction de voies de communication, aux opérations de guérilla ainsi qu'à la préparation et à la réception de parachutages ; que, bien que rédigés en termes identiques

ou très proches, lesdits témoignages qui ont suffisamment circonstanciés constituent les documents exigés par l'article A. 123.1 susvisé ; que, dans ces conditions, le sieur Croizer est fondé à soutenir que c'est à tort que, par le jugement attaqué, le Tribunal Administratif de Rennes a rejeté sa demande d'annulation de la décision du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre qui lui a refusé le bénéfice de la carte du combattant ;

Sur les dépens de première instance ;

Considérant que dans les circonstances de l'affaire, il y a lieu de mettre les dépens de première instance à la charge de l'Etat ;

DECIDE :

Article 1 — Le jugement du Tribunal administratif de Rennes en date du 4 Avril 1973, ensemble la décision du ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre en date du 16 Février 1972 sont annulés.

Article 2 — Les dépens de première instance et d'appel sont mis à la charge de l'Etat.



Raymond SIVY

**A L'HONNEUR...
NOTRE CAMARADE
Robert MORIN
Porte - Drapeau
de la F.N.D.I.R.P.**

Notre camarade Robert Morin, ancien déporté, membre de l'A.N.A.C.R., porte-drapeau de la F.N.D.I.R.P. du Morbihan, vient d'effectuer un geste qui fait honneur au patriote qu'il est, à l'ancien résistant qu'il fut et à l'homme sociable qu'il restera : il vient de faire don à la section de l'A.N.A.C.R. de Lorient-Lanester, pour ses œuvres sociales, d'une somme de 1.000 F.

Que notre camarade Morin trouve dans ces quelques lignes de notre revue de la Résistance Morbihannaise, notre reconnaissance et aussi celle des camarades que nous pourrions aider, grâce à son geste généreux.

Bulletin d'adhésion à l'A.N.A.C.R.

NOM Prénom

Adresse

Ancien Résistant du mouvement

Désire adhérer à l'Association des Anciens Combattants de la Résistance et verse à ce jour la somme de 25 Francs, représentant le montant de la cotisation annuelle et de l'abonnement à « France d'Abord » (1).

Mode de paiement :

— par versement au compte bancaire A.N.A.C.R. Lorient, 12, Cours de la Bôve.

(1) Pour l'abonnement à « Ami Entends-Tu... », voir par ailleurs notre bulletin d'abonnement. D'autre part des timbres facultatifs de solidarité sont à la disposition des adhérents.

FER — MER — ROUTE

**DÉMÉNAGEMENTS
LE CAVIL & C^{ie}**

20, Rue Charles-Baudelaire
LANESTER
Tél. (97) 21.14.14

10, Cours de Chazelles
LORIENT
Tél. 21.01.98

Visites et Devis
gratuit sans engagement

Sur le Blavet, dans un site touristique de Bretagne

HOTEL DE LA VALLÉE

Café · Restaurant · Bar

CONFORT

TERRASSE

Léon QUILLERE

56 - SAINT-NICOLAS-DES-EAUX

Tél. 104

— NOS PEINES —

Le Colonel MULLER est le 2^{me} à droite



LE COLONEL MULLER

(7^{me} bataillon) Maire de Gestel

A la fin du mois de février, le colonel Muller, ancien commandant du 7^e bataillon F.F.I. et plus tard du 3^e bataillon du 118^e Régiment d'infanterie, avant de devenir maire de Gestel, était emporté après une longue maladie, bien que personne ne s'attendait à une fin aussi brutale.

Une foule nombreuse l'a conduit à sa dernière demeure, et on notait dans l'assistance de nombreux résistants de son bataillon, mais aussi d'autres bataillons du Morbihan et une forte délégation de l'A.N.A.C.R.

Précédé par onze drapeaux, dont quatre de l'A.N.A.C.R., la dépouille mortelle était conduite à l'église, où l'abbé Guyodo, aumônier des maquis, rendait le premier hommage au disparu. Après avoir souligné les raisons qui l'amenèrent à refuser la défaite, l'abbé devait montrer le côté humanitaire du colonel Muller : « Je sais combien il aimait ses hommes qu'il visitait souvent en ligne, sur le front de Lorient. Ses hommes qui le vénéraient et l'appelaient tantôt « le père Muller », « le commandant Muller » et enfin « le colonel ».

Après l'abbé Guyodo, c'était au tour du docteur Thomas alors, conseiller général de rendre hommage à celui qu'il hébergea chez lui : le colonel

Muller lorsque son poste de commandement était à Hennebont. En conclusion de son allocution, le docteur Thomas devait déclarer : « Nous nous souviendrons que vous nous avez toujours menés sur le chemin de l'honneur ».

Le sous-préfet de Lorient devait rendre le dernier hommage qui était plus spécialement destiné au maire de Gestel. Il devait ainsi conclure son allocution : « auprès de ses anciens camarades de combat et de ses amis, m'inclinant respectueusement devant la peine de ceux qui l'ont connu et aimé, je prie M^{me} Muller, ses enfants, le conseil municipal et la population de Gestel, d'accepter de la part de M. Dandé, préfet du Morbihan, et de moi-même, l'expression de notre sympathie attristée. Au nom du gouvernement, je salue officiellement la mémoire de Jean Muller, maire de Gestel, officier de la Légion d'Honneur, médaille de la Résistance, Croix de Guerre 39-45, commandeur de l'Ordre National du Mérite ».

En ce début d'année 1976, nous avons eu la douleur de perdre plusieurs de nos camarades, et peut-être, quand nous lirons ces lignes, quelques uns auront été oubliés. Que ceux-ci nous excusent, nous ne pouvons pas deviner dans la liste journalière des décès du département, ceux qui appartiennent à notre organisation.

— Notre dévoué camarade Louis CARIO, secrétaire du Comité Locminois a eu la douleur de perdre sa compagne à l'âge de 54 ans, à la suite d'une longue maladie. Nous lui renouvelons le témoignage de notre fraternelle solidarité.



— Albert Quéro (Lanester), nous a quittés. Une délégation de l'A.N.A.C.R. de Lorient - Lanester assistait aux obsèques. Agé de 60 ans, notre camarade avait combattu sur le front de Belgique en 1940. Lors de la débacle il fut évacué en Angleterre puis réembarqué sur Cherbourg, d'où il fut à nouveau au contact de l'ennemi, notamment sur les bords de Loire.

Entré au maquis en mai 1944, au 1^{er} Bataillon F.T.P.F., il avait fait, comme lieutenant, tous les combats de la poche de Lorient : Hennebont, Sainte-Hélène, Nostang.

— Le 19 Février dernier notre camarade Pierre Le Cam de

Locminé était victime d'une santé déficiente qui laissait augurer d'une fin brutale, alors qu'il n'était âgé que de 55 ans.

Notre camarade Pierre Le Cam avait appartenu à l'A.S. depuis 1943. Il avait participé aux maquis de Typlanche et de la Touche, puis, à la libération de la région, dans les rangs de la 1^{re} compagnie de 4^e bataillon F.F.I.

Titulaire de la croix du combattant volontaire, de la médaille du combattant volontaire de la Résistance et de la croix du combattant, il était le dernier survivant d'une famille de résistants. Il disparaît donc après ses deux frères Henri et Albert.

— Le docteur Guy Cohic, de Languidic, s'est éteint ces derniers jours à l'hôpital de Nantes, à l'âge de 49 ans. Seuls quelques intimes et sans doute, lui-même connaissent la gravité de sa maladie, mais personne dans son entourage ne s'attendait à une issue aussi rapide. Tout jeune il avait rejoint les rangs des Forces Françaises Libres et devint pilote de la R.A.F. Après la guerre, il reprit ses études, passa son « bac », et entreprit des études de médecine. Conseiller municipal durant un temps, le docteur Cohic s'était retiré de l'arène politique pour se consacrer à sa profession de médecin et d'animateur de l'Aéro-Club et de l'Union Cycliste Lochrist-Hennebont et de l'U.S. Montagnarde.

Aux familles de ces disparus l'A.N.A.C.R. et Ami entendis tu... adressent leurs condoléances.

AUX ADHERENTS RESIDANT HORS DU MORBIHAN

Nous rappelons à nos camarades de l'ANACR adhérents à notre Comité départemental, et aux lecteurs d'« Ami Entends-tu... », résidant hors du Morbihan, qu'ils doivent s'acquitter de leur cotisation et de leur abonnement à l'adresse suivante :

ANACR Morbihan

140, Cité Salvador Allende - 56100 LORIENT

Ne mentionnez sur votre chèque, qu'il soit bancaire ou postal, que les sommes en chiffres et en lettres et votre signature notre banque se chargeant de faire le nécessaire quant à l'encaissement.

La recommandation ci-dessus est également valable pour les règlements des sections locales à la trésorerie départementale.

1944 DE LA PRISON DE VANNES « UNE VOIX QUI MONTE DES FERS »

Le jour de l'enterrement de Maurice, Pierre ROBIC, vétéran de la Résistance était là... Il nous a conté un souvenir inédit de la prison de Vannes, alors que, à PRIZIAC, il avait été arrêté par l'occupant. Le voici dans sa simplicité et sa grandeur.

« Au cours de la nuit du 6 au 7 Mai 1944, vers 23 heures alors que j'allais me coucher, on frappe à la porte et on appelle. Je reconnais la voix de mon filleul LE STRAT et j'ouvre. Il est accompagné de deux gars : Emile GOUHALEC et de Joseph MORGANT (1) qu'il faut héberger. Mon filleul dort chez moi, comme d'habitude et je conduis les deux camarades chez mes amis LE MANACH, fermiers près du bourg, qui ne refuseront pas. Nous sommes convenus du rendez-vous du lendemain matin pour la « croûte » à 7 heures chez moi.

A l'heure dite, voici mes 3 gars qui arrivent et soudain, par la fenêtre de la cuisine, nous voyons une cinquantaine de soldats « vert de gris » descendre de deux camions.

D'après leur manœuvres, ils vont encercler la maison.

Branle-bas de combat dans nos cœurs et nos esprits. Un bond, trois bonds ! mes 3 lascars ont pu fuir sans être vus.

Ouf ! A moi maintenant...

Voici les « chleuhs » qui entrent et fouillent.

Une fouille en règle de 3 heures. « Ils » cherchent, cherchent encore, me questionnent, m'accusent de détenir des armes, d'héberger, de ravitailler les « terroristes », de les aider de toutes manières.

J'essuie discrètement la sueur qui coule de mon front. « Ils » ne voient pas celle qui me trempe le dos. Mes trois « patriotes » sont en lieu sûr à présent, mais la rapidité de leurs réflexes ne leur a pas permis d'emporter leurs armes.

Elles sont là : 2 pistolets et un mousqueton...

J'ai pu les recouvrir d'un pile de livres et de cahiers d'écolier balancés à la hâte...

Je n'ai pas peur, mais je sue à grosses gouttes : il suffira d'un rien pour découvrir le pot aux roses et alors... Je n'ai pas à y penser.

Les lourdauds fouillent l'armoire, en sortent en vrac un monceau de linge, le jette sur les bouquins. Bon pour moi : peut-être suis-je sauvé. Je me reprends à espérer.

« Ils n'ont rien trouvé ». « Ils » me malmènent, me bousculent, me menacent. Au moindre indice ils mettront le feu à la maison, « et ma famille avec moi dedans ». Cause toujours...

Allez, je croyais que c'était fini : « Ils s'installent encore pour m'interroger. En règle. Non, je ne connais pas de terroristes. Par conséquent, je ne peux les ravitailler. Combien de temps le répéterai-je de toute l'obstination de ma caboche de breton ?

Combien de temps cela aura-t-il duré ? Quand cela finira-t-il ?

Je me croyais tiré d'affaire à bon compte. « Ils » me font comprendre qu'ils m'arrêtent.

« Ils » m'emmènent et je me retrouve, le 7 mai, à LOCMINE, à l'Ecole des Filles, où la Gestapo torture, aidée d'un auto-nomiste breton, bien connu.

Huit jours passeront dans les râles et les cris de tortures.

Puis, je suis transféré à VANNES, et je crois déjà apercevoir mon triste destin...

C'est là que je rencontre MAURICE. Il est, puisqu'il en faut un, responsable de la corvée de soupe.

Chacun le voit quotidiennement, et l'attend toujours pour la soupe qu'il met dans la gamelle et l'espoir qu'il met dans les cœurs.

Par lui, j'apprends un jour que ma famille a écrit. Evidemment, je ne risquerai pas de la recevoir puisque les geôliers ont déchiré la lettre. Que peut-elle contenir ? Maurice ne dit rien et s'éloigne.

Le lendemain, un doigt sur les lèvres, il me remet un papier, prestement escamoté. Un mot : « Détruis-la quand tu l'auras lue »...

Dans un coin de la cellule, je la dévore et j'exulte après avoir « lu » entre les lignes.

Ainsi, je saurai que malgré les perquisition renouvelées à la maison, les Allemands n'ont rien découvert. Il était précisé que « c'était normal, puisqu'il n'y avait jamais eu d'armes »...

Ma poitrine se gonfle à nouveau d'espoir...

Je peux subir maintenant les interrogations quotidiennes. Je réponds aux questions avec fermeté.

Et j'affronte le Conseil de Guerre. J'ignore encore la sentence. Ne peut-on s'attendre à tout de la part de l'occupant ?

Encore un interrogatoire qui sera le dernier : « Non, je n'ai jamais connu de « terroristes ».

Non, je ne sais pas comment ils sont habillés...

Un officier allemand s'approche de moi et m'apprend que je suis grâcé.

Il me recommande encore « de ne plus ravitailler les terroristes ». Je prends la peine de lui rétorquer que je ne l'ai jamais fait.

Maurice aura suivi toutes les péripéties de mon incarcération.

Maurice ! Je saurai plus tard qu'il avait passé la nuit à reconstituer la lettre hâchée mienne. Je me demande encore comment il y est parvenu, toute sa volonté tendue pour me sauver. Toute la nuit à recomposer le texte qui me donnerait l'assurance, le calme, la certitude pour tenir et triompher.

Toute une nuit, au péril de sa vie, quand on sait les conditions de la détention.

Merci à toi, Maurice : Merci pour l'espoir, la volonté, merci pour ma vie que tu as sauvée au péril de la tienne...

Comme tu en as sauvé tant d'autres simplement, avec une bonté si fraternelle qu'elle planait au-dessus des dangers du moment.

Je suis heureux de te rendre ce nouvel hommage et de faire connaître à tous ton visage de Résistant.

(Recueilli par Jean Dinahet)

(1) Quelques jours après les faits, Emile Gouhaec sera arrêté à Inguiniel. Son corps ne sera jamais retrouvé.

Joseph Morgant, toujours solide, tient une boucherie à Hennebont.

Supermarché



Boulevard Cosmao-Dumanoir

56100 LORIENT

et

PRIMODIC

11, Rue Jullien

56300 PONTIVY

La Directrice de la Publication : Odette DORE

Dépôt légal : 2^{me} Trimestre 1976

Périodique inscrit à la C.P.A.P. sous le Numéro 773 D 75

Imprimerie Presse du Morbihan — Lorient

AUX
ATELIERS DU MEUBLE

57, Rue de Liège | du Poids Public
 4, Rue Maréchal-Foch | 11, Place
LORIENT | VANNES

**BISCUITERIE
 DE L'AËR**

Spécialités Bretonnes
 Garanties Pur Beurre
 56540 SAINT-TUGDUAL - Tél. 51.24.09



SON EXCELLENTE CHARCUTERIE
 ET SES
 SAVOUREUSES CONSERVES
 EN VENTE DANS TOUTE LA REGION
 56 - PONTIVY Tél. (97) 25.06.30

gan gan
Hubert BRISSON

Agent Général d'Assurances

GROUPE DES ASSURANCES NATIONALES

34, Rue Carnot - LORIENT

Téléphone : 21.07.71

**INCENDIE - ACCIDENTS - VIE
 RETRAITES - RISQUES DIVERS**

TERRASSEMENTS & MANUTENTION

TRANSPORTS - DÉMOLITIONS

TRANSPORTS — LOCATION CAMIONS — DEMOLITION — PELLES MECANIQUES — COMPRESSEURS

GRUES 6 - 12 - 15 et 20 Tonnes — PORTE-ENGINS 100 Tonnes

E. CARDIET

AVENUE DE KERGROISE

LORIENT

Téléphone 21.10.26

SABLE D'ERDEVEN
 MATÉRIAUX DE CARRIÈRES

**SUIVEZ
CES
INDICATIONS
POUR BIEN
TROUVER
CASTEL
SOLER**

